



Défi n° 36 : Mutualiser au moins 50 % de sa flotte de véhicules



✓ Pour réaliser votre défi

- Mettre sa flotte de véhicule en auto-partage ou la mutualiser avec d'autres entreprises.
- Utiliser un service de location ponctuelle ou de partage de véhicule.

✓ Pour le justifier

- Contrat entre les entreprises pour la mutualisation du véhicule
- Attestation d'adhésion de l'entreprise à un service de partage de véhicules

✓ Pour aller plus loin

- Guide pour créer sa flotte en auto-partage :

https://res.getlocalmotion.com/whitepaper/LocalMotion_GuidePratique_LesParcsDeVehiculesPartages.pdf

✓ Contexte

Les flottes automobiles des entreprises et des organismes publics rassemblent environ 4,2 millions de véhicules en France.
« Plus de 90 % de ces ressources sont attribuées à des utilisateurs qui ne s'en servent que quelques heures par jour. A un instant donné, seulement 40 % de ces véhicules roulent sur les routes quand les 60 % restants sont stationnés dans un parking ou un garage » (source « local Motion »).